

Bruxelles, le 19 octobre 2020.

Avis 2020 / 06

Avis relatif au Programme de Formation Continue 2021-2026

INTRODUCTION

A la suite d'une présentation orale des lignes directrices du futur Programme de Formation continue 2021-2026 lors de sa séance du 13 juillet 2020, le Conseil d'Avis a été formellement sollicité le 4 septembre 2020 par la Direction Psychopédagogique, documents à l'appui. Le Conseil a par ailleurs été régulièrement alimenté des évolutions récentes par l'entremise du mandat que sa représentante occupe au sein du Groupe de pilotage des formations continues.

Le présent avis est le fruit des échanges tenus à l'occasion de la séance via Teams du 14 septembre 2020 transmis aux membres par courriel pour approbation finale dans les délais fixés.

Tout d'abord, le Conseil d'Avis tient à souligner le nécessaire et important travail d'articulation entre une offre de formation coordonnée par l'ONE et les réalités des différents terrains de l'accueil, de l'accompagnement et de la santé à l'école. Pour ce faire, le Conseil estime qu'il constitue une instance de dialogue particulièrement riche de par la diversité de sa composition et insiste pour continuer à être étroitement associé à la poursuite des travaux, tant en tant qu'instance qu'au niveau du mandat qu'il occupe au sein du Groupe de Pilotage.

Le Conseil tient ensuite à souligner les avancées structurelles du programme qui lui est présenté. Tout d'abord, le programme de formation continue rassemble enfin sous une même dynamique l'ensemble des secteurs de formation propres à l'ONE (0-3 ans, 3-12 ans, PSE, volontaires...) par un système d'agrément d'organismes de formation reconnus pour leur expertise au niveau de la formation des adultes, de l'enfance, des milieux d'accueil, de l'accompagnement et de la santé.

Le Conseil d'Avis accueille par ailleurs très favorablement les évolutions au niveau de la communication, de la prise en compte des évaluations qualitatives, le développement d'outils « métiers » via une plate-forme informatique et le soutien aux plans de formation.

Le système d'agrément tend à fonder une réelle politique de formation continue au travers d'organismes qui cultivent une approche de l'enfance concertée avec l'Office, ce qui constitue sans nul doute une garantie de qualité. Les rapports entre l'Office et les organismes de formation doivent se renforcer sous l'angle de relations partenariales, donnant à chaque acteur du système un rôle et une place dans une perspective de renforcement des expertises et de reconnaissance des capacités conférée par l'agrément.

Ensuite, le passage d'une temporalité d'agrément et de priorités au niveau des contenus de 3 à 5 ans favorise une stabilité de l'offre, permettant aux bénéficiaires de se projeter dans le temps long que requiert la formation et aux organismes de formation de voir leur charge administrative diminuée.

Le Conseil apprécie également la volonté affirmée d'une meilleure présentation de l'offre. En effet, cela fait déjà plusieurs années que le Conseil plaide pour l'accès et la lisibilité de l'offre de formation continue soit facilitée pour les milieux d'accueil, mais aussi pour les professionnel-le-s et les volontaires.

Enfin, le Conseil plaide pour que le partenariat entre les organismes de formation agréés et l'ONE soit renforcé de manière à ce que le cumul des expertises croisées soit plus que leur simple addition. Cela suppose des modalités de travail au quotidien qui doivent évoluer au cours du quinquennat qui s'annonce afin de rendre plus effective la collaboration, l'analyse des besoins, la fluidité des dispositifs et l'évaluation du système global de formation continue.

DES PRÉOCCUPATIONS

L'offre de formation continue telle qu'elle existe aujourd'hui demeure cependant largement insuffisante au regard des besoins des terrains et du nombre de professionnel-le-s et de volontaires de terrain. Une évolution budgétaire doit être envisagée dans le cadre de l'élaboration du prochain Contrat de Gestion qui doit aboutir à un renforcement de l'offre et à sa diversification.

Bien que l'intention d'augmenter la lisibilité de l'ensemble des possibilités de formation soit envisagée dans le programme quinquennal, le Conseil d'Avis insiste pour que les évolutions s'opèrent du point de vue des bénéficiaires et pas selon une structuration administrative propre à l'Office. Ainsi, les offres complémentaires à celle de l'ONE doivent être intégrées comme les programmes de formation des fonds APEF ou les dispositifs reconnus en promotion sociale pour autant que leur qualité soit équivalente à celle des opérateurs agréés.

L'évolution du système de formation et son pilotage constituent des enjeux essentiels pour la poursuite du développement de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement. A cette fin, le Conseil d'Avis plaide pour que le Groupe de Pilotage constitue l'organe clé qui suit les évolutions et orientent les futurs développements. A cette fin, le Groupe de Pilotage doit se doter d'un fonctionnement qui lui permette de travailler sereinement et dans une perspective de long terme (réunions régulières, documents qui parviennent à temps et dans des délais qui permettent de les travailler, données disponibles au départ de l'Office qui permettent d'opérer des analyses et de mesurer les évolutions etc.).

Le Conseil profite également du présent avis pour rappeler la nécessité de traiter de manière urgente et concrètement la question du remplacement au sein des structures pour permettre tant aux volontaires qu'aux professionnel-le-s de participer à des formations continues dans de bonnes conditions.

Contextuellement, le Conseil d'Avis est également très préoccupé par les impacts à court et moyen terme de la crise Covid 19 sur la participation aux formations. En effet, alors que les besoins sont d'autant plus grands que la crise sanitaire a bouleversé l'organisation des milieux d'accueil et d'accompagnement et impose un soutien renforcé des intervenant-e-s de terrain, le Conseil d'Avis plaide pour une organisation souple des formations permettant l'adaptation aux difficultés organisationnelles et matérielles rencontrées (absentéisme accru, écartements, peurs, mesures sanitaires...).

DES INTERROGATIONS ET DES ÉVOLUTIONS SOUHAITÉES

Le programme de formation continue de l'ONE continue de palier les déficits des formations de base dispensées. Il est grand temps que le quinquennat 2021 - 2026 permette enfin d'avancer relativement aux formations de niveau secondaire (des travaux actuels du SFMQ s'y attellent) ainsi que sur la mise en place d'une formation de niveau supérieur telle que définie à l'issue des recherches des articles 114 puis 123 des contrats de gestion précédents.

Le Conseil d'Avis pointe d'ailleurs un important paradoxe dans les documents qui lui sont transmis. Si l'Office met en œuvre des dispositifs de formation continue, la priorisation qui est faite sur « les nouveaux et nouvelles arrivé-e-s » dans certaines fonctions prouve que les formations initiales demeurent inadaptées et détournent les moyens mobilisés de la formation continue.

Concernant les initiatives développées dans le quinquennat (voyage d'études, formation à distance...), le Conseil d'Avis plaide pour que des balises claires soient posées afin de ne pas s'écarter de la culture de formation qui s'est développée depuis bientôt 20 ans et s'appuyant sur les professionnel-le-s, soutenant leur capacité réflexive, misant à la fois sur le groupe et les rencontres d'autres intervenant-e-s comme facteurs d'évolution.

Le Conseil d'Avis s'inquiète également de l'inflation administrative qu'entraînera le système de bourses proposé pour les supervisions d'équipe. Le risque est grand que des épreuves administratives complémentaires limitent ou découragent les opérateurs d'accueil et d'accompagnement.

Bien que le Conseil d'Avis comprenne l'impératif d'une justice distributive lorsque les moyens sont insuffisants, cette dernière court le risque de ne pas répondre aux besoins réels et à la temporalité des Milacs. À titre d'illustration, la limite minimale de 8 personnes pour un accompagnement et l'accès à maximum 2 bourses sur 5 ans est largement défavorable pour les réalités rurales ou les mini-crèches, de même que pour aborder des questions qui imposent une temporalité longue.

Enfin, le Groupe de Pilotage a pour mission d'évaluer et de faire évoluer le système. Le Conseil d'Avis insiste pour être informé des avancées qui se dégageront de ses travaux et demande à ce que l'évaluation du système soit la plus transparente et participative possible.